



L'ERFAN est reconnue comme organisme de formation. Nous travaillons principalement avec les clubs de natation affiliés.

Nos formations s'adressent à toutes les personnes intervenants dans les clubs :

- ◆ Bénévoles
- ◆ Salariés
- ◆ Dirigeants

Elles ont pour objectif de structurer les clubs et de professionnaliser leurs intervenants.

Elles peuvent être prises en charge par Uniformation, l'OPCA référent pour les associations sportives.

L'ERFAN vous accompagne dans toutes vos démarches de prise en charge financière.



Qui sommes-nous ?

L'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN) est le service Formation de la Ligue Régionale Hauts-de-France.

Affiliée à la Fédération Française de Natation, elle vous propose de continuer à vous former grâce aux formations fédérales.

Comment nous contacter :

Téléphone : 03 66 13 01 10

E-mail : clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

E-mail : severine.frein@ffnatationhdf.fr

Web : hautsdefrance.ffnatation.fr

N° Siret : 828 680 462 000 29

N° Activité: 32 62 02 902 62

Ligue Régionale de Natation Hauts-de-France

ERFAN Hauts-de-France

138 Bis, Rue Léon Blum

62 290 Noeux-les-Mines



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



CNDS
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT



Formation d'Éducateur Nagez Forme Santé



**NAGEZ
FORME
SANTÉ**

ERFAN Hauts-de-France

**École Régionale de Formation aux
Activités de la Natation**



Quelles seront vos missions ?

L'éducateur Nagez Forme Santé (NFS) a vocation à encadrer des personnes en vue d'obtenir ou de maintenir « un capital » optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie.

Pendant la formation, les modes d'interventions au sein du club s'inscrivent sous la responsabilité des dirigeants.

Vous serez capable de :

- Concevoir un projet pédagogique NFS
- Encadrer tout public
- Évaluer les bénéfices du programme
- Participer à l'éducation du pratiquant
- S'intégrer dans une équipe dans le cadre d'un parcours de soin
- Assurer la sécurité des pratiquants

Pour entrer en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre un cursus de formation et lui permettre d'obtenir le « brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé. » Pour entrer en formation le stagiaire doit :

- Avoir 18 ans
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire du PSE1 ou son équivalent
- Attester de la capacité à réaliser un test de sécurité sur 50m
- Être titulaire du BF3 ou BP JEPS AAN



Les personnes titulaires du BF2 peuvent, à titre exceptionnel, déposer un dossier de demande d'entrée en formation au Brevet Fédéral Nagez Forme Santé à l'ERFAN Hauts-de-France.

**« Le BF Nagez Forme Santé,
la formation à ne pas manquer ! »**

Cette natation adaptée est destinée :

- ◇ **Aux personnes en surcharge pondérale**
- ◇ **Aux personnes diabétiques**
- ◇ **Aux personnes atteintes d'un cancer**
- ◇ **Aux personnes atteintes de maladies respiratoires**
- ◇ **Aux personnes atteintes de maladies ostéoarticulaires**
- ◇ ...

**Une formation pour une nouvelle activité
au service de votre club.**

Rayonnement et Labellisation à la clé !

Contenu de la formation

Formation en centre — Face à face pédagogique : 68h

Suivi et coordination de formation : 20h

Les intervenants

Professionnels de la santé (médecins, infirmiers, sophrologues...) et éducateurs NFS en activité sur notre territoire.

Les dates de formations

Les formations auront lieu dans la région Hauts-de-France.

4 modules de 3 jours :

- Module 1 : 29/30/31 mai 2018
- Module 2 : 05/06/07 juillet 2018
- Module 3 : 05/06/07 septembre 2018
- Module 4 : 03/04/05 octobre 2018
- Examen : 06 décembre 2018

Tarif

- 1200 € (sans aide financière)

Aides possibles

- Les salariés peuvent être pris en charge par un OPCA (Uniformation dans le sport)
- Les bénévoles peuvent solliciter une bourse fédérale auprès de la FFN (800€ maximum)
- La Ligue de Natation HDF pourra participer à hauteur de (montant prochainement voté)
- Le club pourra déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et/ou d'autres financeurs publics, à étudier durant la formation.

